

RINCE VAISSELLE

NETTOYANT SPÉCIAL pour la VERRERIE et SURFACES POLIES
ADDITIF PROFESSIONNEL LIQUIDE CONCENTRÉ
pour les RINÇAGES TERMINAUX
en UTILISATIONS MANUELLES ou en MACHINES

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Préparation de nettoyage à base d'une association d'agents surfactifs non ioniques sélectionnés, additifs anticalcaire, dispersants facilitant la rinçabilité.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.



CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

. ETAT PHYSIQUE	: Liquide.
. MASSE VOLUMIQUE	: 1005 g/l +/- 20 g/l.
. REACTION CHIMIQUE	: Faiblement acide.
. COULEUR	: Vert pâle.
. pH pur	: 2.25 environ.
. pH à 1 %	: 3.15 environ.
. TENSION SUPERFICIELLE à 1 %	: 33,6 Dyne/cm.

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

Miscibilité dans l'eau en toutes proportions.

N'attaque pas les alliages légers aux concentrations d'utilisation.

Favorise l'écoulement de l'eau, accélère le rinçage et le séchage.

Donne aux surfaces inoxydables, aluminium, surfaces peintes, verres, vaisselle, stratifiées, faïences, etc... , un aspect brillant.

Conforme à la législation en vigueur concernant les additifs pour le rinçage des surfaces en Agroalimentaire.

Permet d'éviter les dépôts poudreux provenant de la qualité de l'eau (calcaire) ou des lessives alcalines sur les surfaces. Constitue un additif pour le lavage des fours à vapeur, verrerie, de la vaisselle dans les bars, plonge des cuisines, restaurants, collectivités, industries et agroalimentaire, etc.

MODES ET DOSES D'EMPLOI

1 - / NETTOYANT TERMINAL des surfaces ternies par eau de dureté élevée :

S'utilise en bain, par trempage, en nettoyages manuels, en machines ou en nettoyeur ultrasons.

Diluer dans l'eau à une concentration de l'ordre de 1 partie pour 20 à 30 parties d'eau, à moduler selon la dureté de l'eau de dilution et le mode d'application.

2 - / TRAITEMENT des surfaces en verre en addition aux bains de trempage et avant le rinçage terminal à l'eau potable :

A titre indicatif :

- en nettoyage rinçage manuel de 0,5 à 1 % (soit le contenu d'un demi-verre pour 10 litres d'eau) selon la fréquence de renouvellement de l'eau du bac et la quantité d'eau.

- en cycle de rinçage en machine : apport à l'aide d'une pompe doseuse selon les quantités préconisées par le constructeur des machines ou des tunnels de lavage (généralement 0,5 à 0,7 millilitres par litre d'eau).

3 - / En ADDITION à l'eau de rinçage en application TERMINALE :

Pour éviter les dépôts qui ternissent les verreries et autres surfaces polies, ajouter 1 gramme par litre à l'eau du bain de rinçage (pH: supérieur ou égal à 3.00 au contrôle du pH) et faire suivre d'un égouttage afin d'obtenir des surfaces brillantes.

RECOMMANDATIONS



ATTENTION

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contient - moins de 5% de : agents de surface non ioniques

PRÉCAUTIONS et CONTRE INDICATION :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente)

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Refermer l'emballage après chaque utilisation.

Protéger du gel au stockage.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

UFI : JNS0-U0AT-Y00V-0TSR

Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.



Angle des rues Simonin et Claude
B.P. 1769 - 98845 NOUMEA
Tel / Fax: 26 36 76
E-mail : t-pac@t-pac.nc
NOUVELLE CALEDONIE

**MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS • DE MAINTENANCE ET D'HYGIENE
SOLUTIONS ANTI-POLLUTION MARITIME ET TERRESTRE**